



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
01.53.38.99.82 - www.mrap.fr - presse@mrap.fr



Le MRAP a défini l'islamophobie

Le MRAP dans son congrès de 2004 a défini très précisément l'islamophobie dans le cadre exclusif de la définition légale de la provocation à la haine raciale.

Les actes islamophobes se traduisent par des violences, des injures, des discriminations envers les personnes ou des attaques contre leurs lieux de culte ou de sépultures. Les comités du MRAP sont donc au cœur de la défense de nos concitoyens musulmans.

Mais ce nécessaire combat pour les droits de personnes ou groupes de personnes musulmanes, leur protection et leur respect, ne saurait tolérer son instrumentalisation.

Le MRAP refuse toute limitation de la liberté d'expression de ceux qui usent de leur droit légitime à la critique des religions, dont l'islam, leurs idéologies, leurs institutions ou interdits.

Cette double vigilance est garante d'une action antiraciste pour une société apaisée.

Paris, le 9 septembre 2019